



DEMANDE DE CÉSURE OU D'ABANDON DE THÈSE

Demande de césure

Si vous souhaitez demander une césure pour l'année universitaire 2019-2020, vous devez **obligatoirement motiver votre demande et obtenir les autorisations nécessaires.**

Etape 1 : complétez et signez le formulaire de demande de césure

Etape 2 : Faire signer le formulaire à votre directeur de thèse, directeur d'unité et directeur d'ED

Etape 3 : retournez-le avant le 1er juin, à l'adresse suivante :

Université de Versailles St Quentin-en-Yvelines
DSR – Service Formation et Ecoles Doctorales
55 avenue de Paris – 78035 Versailles Cedex
theses@uvsq.fr

Demande d'abandon de thèse

Si vous souhaitez abandonner votre thèse, vous devez obligatoirement en informer l'Université et obtenir le visa de votre directeur de thèse. Votre demande sera visée par le Directeur de votre Ecole Doctorale.

Etape 1 : complétez et signez le formulaire de demande d'abandon ci-dessous

Etape 2 : Faire signer le formulaire à votre directeur de thèse

Etape 3 : retournez-le, à l'adresse suivante :

Université de Versailles St Quentin-en-Yvelines
DSR – Service Formation et Ecoles Doctorales
55 avenue de Paris – 78035 Versailles Cedex
theses@uvsq.fr

Documents à télécharger

- » Formulaire de demande de césure de thèse
- » Formulaire de demande d'abandon de thèse